

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le vingt février à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 14 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	Mme GRANDO	
M. RAOUX	Mme SIBEUD	
Mme CALERO	Mme GOUVARD	
Mme LAVALLEE	M. DUMAS	
Mme NERSESSIAN	M. MALAPERT	
M. MICHEL	Mme PECHOUX	
Mme FOURNIER	Mme GUTIEREZ	
M. MORAND	M. ARNAUD	
M. MERTZ	Mme BOUCLET	
M. JEAN	Mme DESFONDS FARJON	
Mme MATHIEU	M. ZILIO	

Représentés :

M. VASSE	par	M. MORAND
Mme PLAN	par	M. RAOUX
M. POIZAC	par	Mme BOMPARD
Mme PONCET	par	M. MICHEL
M. RODRIGUEZ	par	Mme CALERO

Absents : Mme MOREL-PIETRUS, M. MASSARD, M. BESNARD, M. ANDRE, M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme CALERO, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. SOUTEYRAND - PARCELLE SECTION BB N° 38 - RUE PAUL VALERY

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BB n° 38, située rue Paul Valery, d'une superficie de 1 245 m², appartenant à M. Christian SOUTEYRAND, au prix de 80 000 € (quatre-vingt mille euros).

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – ACQUISITION PROPRIETES DE MME PUGET - PARCELLE SECTION BB N° 138 ET PARTIE PARCELLE SECTION BB N° 137 - AVENUE SADI CARNOT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section BB n° 138 et une partie de la parcelle cadastrée section BB n° 137 (hors bâtiment avec une bande de 6 mètres derrière celui-ci), situées avenue Sadi Carnot, pour des superficies respectives de 806 m² et de 650 m² environ (à déterminer par document d'arpentage) appartenant à Mme Pierrette Christine PUGET, pour un montant de 137 300 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. PASCAL - PARCELLES SECTION A N° 293, N° 294, N° 296, N° 861, N° 863 ET N° 864 - QUARTIER TARDIER

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 293, n° 294, n° 296, n° 861, n° 863 et n° 864, quartier Tardier, d'une superficie totale de 4 ha 96 a 39 ca appartenant à M. Pierre PASCAL, à l'euro symbolique.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – CESSIION AMIABLE A M. RAVEL - BIEN COMMUNAL CADASTRE SECTION BY N° 147 - RUE DE L'EGLISE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter la vente amiable du bien communal, situé 7, rue de l'église, appartenant au domaine privé de la ville, cadastré section BY n° 147 d'une superficie totale de 173 m², au bénéfice de M. Jean-Luc RAVEL, pour un montant de 32 000 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – CESSIION AUX HERITIERS DE M. GUIBERT D'UN DELAISSE DE VOIRIE JOUXTANT LA PARCELLE SECTION BW N° 32 - RUE ANSELME MATHIEU

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater la désaffectation de cet espace en nature de délaissé de voirie,

- de constater le déclassement de fait du domaine public de cet espace,

- de céder ce délaissé de voirie d'une superficie de 141 m², au profit de Mme Alice GUIBERT, épouse CORDENTE, M. Frédéric GUIBERT, Mme Marie-France GUIBERT, M. Hervé GUIBERT, Mme Béatrice GUIBERT, épouse SANCHEZ, Mme Elisabeth GUIBERT, héritiers de M. Robert GUIBERT, au prix de 8 500 € soit 60,28 €/m² conformément à l'avis des domaines.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION CADRE "ASSISTANCE ET CONSEIL EN ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET STATUTAIRES" AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE (C.D.G. 84) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter la convention-cadre à passer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse (C.D.G. 84) en vue de l'adhésion de la commune, à compter du 1er mars 2020, au service assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 8 – ENFANCE / JEUNESSE - CLASSE TRANSPLANTEE - SORTIE SCOLAIRE A LA GROTTA CHAUVET - ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT-CURIE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, pour une sortie scolaire à la grotte Chauvet sur le thème « l'art et le corps au temps de la préhistoire » (visite et atelier), à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Joliot-Curie.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – ENFANCE / JEUNESSE - CLASSES TRANSPLANTEES - CLASSE DE NEIGE A LA BOURBOULE - ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINTE-MARIE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €, pour l'organisation d'une classe de neige, à la coopérative scolaire de l'école privée Sainte-Marie.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 10 – PLAN MERCREDI - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT C.A.F. 2019-2021
- INTEGRATION DE LA BONIFICATION DES PLANS MERCREDI – ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'avenant « prestation de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire pour l'intégration de la bonification des plans mercredi » à la convention d'objectifs et de financement 2019-2021, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE CO-FINANCEMENT 2019/2022 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.) ALPES VAUCLUSE - ANNEE 2019 – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 (convention d'objectifs et de co-financement) à passer avec la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) Alpes Vaucluse, permettant la poursuite des actions existantes et des nouvelles actions pour l'accueil des enfants et des jeunes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (convention d'objectifs et de co-financement) et tous les documents nécessaires au suivi du dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - CONSTRUCTION DU LOTISSEMENT "LE CLOS DE L'ESCRIN" - REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / VALRIM AMENAGEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AMENAGEUR

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec l'aménageur, VALRIM AMENAGEMENT, relative à la réalisation des travaux d'extension du réseau de Défense Extérieure Contre l'Incendie nécessaire à la construction du lotissement « Le Clos de L'Escrin », sis chemin de l'Arbre d'Escrin au lieu-dit la Croisière, prévoyant notamment la participation financière de 20 000 € à la charge de l'aménageur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – SERVITUDES - IMPLANTATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ET D'UN CABLE EN TRANCHEE - PARCELLES SECTION BB N° 331, N° 332, N° 333 ET N° 334 - RUE ALPHONSE DAUDET - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V.) pour l'implantation d'une canalisation souterraine, la pose d'un câble et de tous les accessoires nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section BB n° 331, n° 332, n° 333 et n° 334, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – SERVITUDES - IMPLANTATION DE 4 CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE COFFRETS ELECTRIQUES - PARCELLES SECTION BM N° 287 ET G N° 3 - CHEMIN DES MINEURS - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 4 canalisations souterraines, de coffrets électriques et de tous les accessoires nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section BM n° 287 et section G n° 3, chemin des Mineurs, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – MISE A DISPOSITION - IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE - PARCELLE SECTION G N° 3 - CHEMIN DES MINEURS - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation électrique et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section G n° 3, chemin des Mineurs, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – TRAVAUX DE PROTECTION DE LA VILLE DE BOLLENE CONTRE LES CRUES DU LEZ - AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement déposée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (S.M.B.V.L.), assorti des recommandations et questionnements suivants :

Une crue se caractérise par sa probabilité d'occurrence : probabilité 1/10 pour une crue décennale, 1/30 pour une trentennale, 1/100 pour une centennale... Il est à noter que le projet propose une protection d'une occurrence variée suivant les aménagements 1/90, 1/100, 1/10. Nous devons opter pour une occurrence maximale, soit 1/100 comme cela a toujours été envisagé.

Il est également regrettable qu'aucun aménagement n'ait été prévu sur la commune de Suze-la-Rousse (en amont), ce qui aurait permis de ralentir grandement la vitesse des eaux sur la commune de Bollène (en aval) où, lors d'une crue centennale et cela malgré les aménagements prévus, il restera une partie du centre-ville inondée (10 à 20 cm).

Bras (chenal) au quartier des Ramières

Il est prévu 2 bras et 5 mares pour améliorer le milieu naturel. Le chenal, connecté à la brèche, sera étanchéifié par de l'argile en fond. Vu la force du débit des eaux, cette imperméabilisation pourrait être très rapidement emportée en cas de déversements par la brèche. Il était plus efficace de réaliser, à cet endroit, davantage de chenaux pour favoriser le reméandrement du Lez.

Digue de protection éloignée des Ramières

Le prélèvement de matériaux s'effectuera en pied de digue. Pourquoi ne pas prélever ces matériaux plus à l'intérieur de la zone de contention et éviter ainsi de fragiliser cet ouvrage ?

Le piège à embâcles

Celui-ci est prévu en aval du seuil des Jardins. Pourquoi ne pas l'avoir positionné en amont de la passe à poissons afin de protéger cet ouvrage ? Par ailleurs, cet aménagement est dimensionné pour une crue décennale (1/10). Il faudrait le dimensionner pour une crue d'occurrence centennale. De même, le piège à embâcles serait mieux situé en amont de la passe à poissons.

Rehaussement de la digue du Chemin de la Reine

Le projet, tel que proposé, permet de protéger le quartier des Jardins au détriment des quelques habitations situées de l'autre côté de l'ouvrage. Afin de remédier à cette situation, il nous paraît opportun d'assouplir le tracé de la digue et d'englober ces quelques habitations qui méritent également d'être protégées.

De même, dans le projet actuel, un canal de décharge traverse la digue, ce qui risque de la fragiliser. Il faudra donc être très vigilant sur la surveillance de cet aménagement.

D'autre part, ces secteurs et d'autres seront dotés de canaux de décharge dits « de Saint-Blaise », « de Valabrègue »... Ceux-ci sont conçus avec un clapet anti-retour. Cependant, il n'est pas précisé dans le dossier, à quelle occurrence les clapets sont censés se fermer.

Canal de décharge sur le quartier Saint-Jean la Martinière

L'ouvrage de franchissement, sous l'autoroute, a la capacité hydraulique suffisante pour évacuer les eaux de ruissellement du quartier. Seul un chemin en remblai crée un obstacle à l'écoulement des eaux. Il pourrait être judicieux d'étudier la faisabilité d'un canal de décharge connecté directement au contre-canal qui permettrait un ressuyage plus rapide du secteur (par l'effacement du chemin en remblai). En effet, pour pallier cet inconvénient, il est envisagé dans le dossier de créer un nouvel ouvrage, avec un clapet anti-retour, dont les eaux se déverseront dans le Lez. Donc, ce canal de décharge ne pourra pas évacuer les eaux de ruissellement du quartier tant que le Lez sera en crue. Le problème restera le même qu'actuellement.

Enfin et pour finir, une surveillance très stricte devra être apportée à l'ensemble de ces aménagements pour qu'ils soient pérennisés.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 17 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020 – COMPLEMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de voter deux nouvelles subventions conditionnelles pour l'exercice 2020 :

Subventions conditionnelles :

FONCTION 311 – ECOLE DE MUSIQUE

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) du conservatoire de musique **1 000 €**

FONCTION 415 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Judo Club Bollénois **500 €**

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – FETES PUBLIQUES 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les montants des subventions conditionnelles et de verser ces subventions conditionnelles aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre de la fête de Bollène ville et des fêtes de quartiers pour l'année 2020,

- d'approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 19 – POLICE MUNICIPALE - UTILISATION DU STAND DE TIR DE BOLLENE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ASSOCIATION ATOM'SPORTS TIR - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention d'utilisation du stand de tir à passer avec l'association ATOM'SPORTS TIR aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 20 – RENOVATION FACADES - PARTICIPATION COMMUNALE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser une subvention aux propriétaires ou locataires qui effectueront des travaux de réfection de façades (échafaudage, piquages, réfection d'enduits, peinture, menuiseries, gouttières) visibles à partir du domaine public, des rues Abbé Prompsault, Plan de Grignan, du Saint Sacrement, Henri Fabre, des Monges, du Marché, Emile Zola, Alexandre Blanc, Anatole France, des écoles, Frédéric Mistral, Auguste Louis, de la Bâtie, Voltaire, de l'église, de l'impasse du midi, la place Félix Charpentier, l'impasse portaiguière, la place et la rue Victorien Bastet, la place Reynaud de la Gardette, la place des récollets, l'espace de la Paix, de la place Portaiguière et l'impasse du Peuple à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les participations financières de la commune seront accordées dans la limite du budget en cours.
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 21 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020, Budget Principal, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Prend acte.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 22 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020, Budget Annexe Assainissement, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Prend acte.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 23 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE LA DETTE TOXIQUE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de transférer cet emprunt du Budget Annexe Assainissement au Budget Principal pour un montant de 23 424,67 €. Le Budget Principal facturera une recette en compte 166 « refinancement de dette » au Budget Annexe Assainissement.
- de facturer au Budget Annexe Assainissement les intérêts de cet emprunt payés en une seule fois pour une somme actuarielle de 2 896,00 € en complément, à l'article 6681 « indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risque ».
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 24 – MOTION - SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'émettre le vœu que Monsieur le Président de la République Française :
- fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment réfléchisse à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E),
- reconnaisse à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence mette en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés